

BON DE SOUSCRIPTION

Les dons versés à la FONDATION DU PATRIMOINE
seront reversés à la commune de Salon-de-Provence

Oui, je fais un don pour la restauration de l'Orgue Historique de l'Eglise Saint Michel

Merci de libeller votre chèque à l'ordre suivant :
« Fondation du Patrimoine – Orgue Historique – Salon-de-Provence »

Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de restauration pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est deeuros et je bénéficie d'une économie d'impôt*

* La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 12 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), à joindre à votre déclaration de revenus.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de :

l'Impôt sur le revenu **OU** l'Impôt sur la Fortune **OU** l'Impôt sur les sociétés

NOM ou SOCIETE.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL.....VILLE

TEL :.....E-MAIL :.....

Coupon-réponse à renvoyer à :

FONDATION DU PATRIMOINE
Palais de la Bourse
BP 21856
13221 Marseille cedex 01

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- **de l'impôt sur le revenu** à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.
Exemple : Un don de 100€ = 66€ d'économie (sauf les particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).
- **OU de l'impôt sur la Fortune** à hauteur de 75% du don dans la limite de 50000 €
(Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)
Exemple : Un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt (sauf les particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires. Exemple : Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.

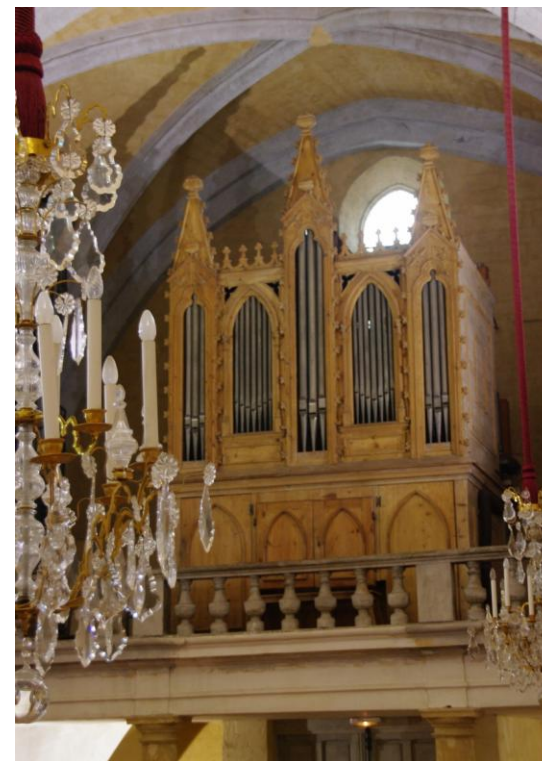
Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine de la commune, pour le cas où le projet n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes de frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur le Revenu et de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt Sur la Fortune.

Restauration de l'Orgue Historique de l'église Saint-Michel de Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône)



Association des Amis de
l'Orgue Historique de
l'Eglise Saint-Michel de
Salon-de-Provence

FONDATION
DU
PATRIMOINE

L'église **Saint-Michel** est située à l'intérieur de l'enceinte médiévale de la cité salonnaise, tout près du Château de l'Empéri. Ce monument, dit **de style "transitoire" entre l'art roman et le gothique provençal**, apparaît dès le début du XIIIème siècle. Il a été classé en totalité le 27 juin 1983.

L'église Saint-Michel renferme **un orgue inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques** en 1978.



Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, **la Fondation du Patrimoine** est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir, la conservation et la mise en valeur du patrimoine de nos régions

Moyens d'action de la Fondation:

Le label :

Il facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés et peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription :

Elle permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Les subventions :

Liées au succès des souscriptions, elles constituent un outil supplémentaire permettant de soutenir collectivités, et associations.

Vous pouvez également soutenir ce projet en ligne (paiement sécurisé) sur notre site internet :

www.paca.fondation-patrimoine.org
Rubrique « tous les projets »

«Ensemble, restaurons notre patrimoine »

1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction d'impôt



L'origine de l'orgue quant à elle est assez imprécise. Certains attribuent sa construction à Thomas-Laurent Borme en 1802, d'autres au facteur Barker ou, c'est le plus probable, à **l'organiste Antoine Franc en 1865**. Des travaux furent menés en 1972 par le titulaire, François Bondil et le futur spationaute Jean-Loup Chrétien, et de 1978 à 1980 par le facteur d'orgues alsacien Unfer.

PROJET DE RESTAURATION

Aujourd'hui inutilisable, il est nécessaire de redonner à l'instrument une cohérence perdue et de **revenir à une disposition antérieure**, à savoir dix jeux pour le Grand Orgue, huit pour le récit et deux au pédalier. De par leurs **qualités patrimoniales**, les éléments suivants seront mis en valeur : le buffet, le réservoir à plis compensés, les sommiers anciens, la tuyauterie ancienne, en parallèle à la remise en son.

Cet instrument apportera **un éclairage nouveau sur la facture d'orgue du début du XIXème siècle**, complétant ainsi le patrimoine organistique de Salon-de-Provence.